

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux obligations des concessionnaires de la ville de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des concessions pour l'année 2025,

Vu le dossier transmis par [REDACTED]

Et constatant que la concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 1

Article 1 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 2 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 3 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 4 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 5 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 6 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 7 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 8 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 9 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

Article 10 : La concession cinéraire est une concession de service public de la ville de Limoges Métropole, la ville de Limoges Métropole a l'honneur de vous adresser ce dossier.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 1386_2

1 DOCUMENT - Publié le 9 Octobre 2025



DEC_FUNER_1386_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 329,6 Ko)



TÉLÉCHARGER